



L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services départementaux  
de l'Education nationale des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des écoles publiques des Deux-Sèvres

S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'Education nationale chargés de circonscription

## Convocation

Niort, le 28 août 2015

Affaire suivie par

**CPD EPS**

Téléphone  
05 49 77 11 11  
Télécopie  
05 49 24 96 40

Adresse postale  
61, Avenue de  
Limoges  
BP 40515  
79022 Niort cedex

**Objet :** sessions d'information/formation pour les intervenants bénévoles concernés par l'encadrement de la

### **NATATION**

Les sessions d'information/formation pour **l'année 2015/2016** visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles pour l'activité citée en objet sont organisées par l'équipe départementale EPS selon le calendrier joint à ce courrier.

#### **Modalités de participation :**

- Etre inscrit par le directeur ou la directrice de l'école ;
- Avoir une tenue adaptée à l'activité (maillot de bain et bonnet).

#### **Contenu de la session**

<b>1<sup>er</sup> temps</b>	<b>Test de niveau de compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sauter ou plonger en eau profonde et se laisser remonter.</li><li>- Aller chercher un objet immergé à environ 2 m de profondeur.</li><li>- Nager sur une distance de 25 m environ, sans appuis.</li></ul>
-----------------------------	--

**Seules les personnes qui auront satisfait au test de niveau de compétences seront admises à poursuivre la session.**

<b>2<sup>ème</sup> temps</b>	<b>Ateliers :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les entrées dans l'eau, les immersions, les déplacements, les flottaisons. Les aménagements, le matériel et leur utilisation.</li></ul>
<b>3<sup>ème</sup> temps</b>	<b>Vidéo et questionnement :</b> Je flotte, tu flottes – Parole d'Archimède.  <b>Connaissance de l'activité scolaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les aspects réglementaires : règles de sécurité, rôles et responsabilités des intervenants, règles de vie collective.</li><li>- Enseignement et animation : les objectifs, les contenus, la démarche, rôle et responsabilités de chacun.</li><li>- Intervention pédagogique : conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe.</li></ul> <b>Questions diverses</b>

Vous voudrez bien confirmer votre participation à une de ces sessions auprès du directeur ou de la directrice de l'école au plus tard 8 jours avant.

Pour l'inspecteur d'académie et par délégation,  
le Secrétaire Général  
signé  
E. ROUETTE